FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



Saison 2023 – 2024 - BO n°2 du 17.08.23

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

SOMMAIRE

ILE DE FRANCE RUGBY

SOMMAIRE

AGENDA 5

INFORMATIONS SPORTIVES

- Compétitions Seniors 7
- Compétitions Jeunes 11
- Rencontres amicales 12
- Rugby Loisir 13
- Formation 14
- Arbitrage 17

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Elections 19
- Affiliations 20
- Rassemblements 22
- Service civique 25

INFORMATIONS GENERALES

- Recrutement 28
- Coupe du Monde 29

INFORMATIONS FEDERALES

- Avis hebdomadaires 32

INFORMATIONS DIVERSES ET VIE DES CLUBS

- Coupe du Monde Rugby Fauteuil 34
- Pass'Sport 35
- Communication 37

LES 26 CHANTIERS DE LA LIGUE 40

PARTENAIRES 42

CONTACTS 44

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

AGENDA

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Réunions & Evènements

Du 17 au 23 Août

19.08	**XV de France Masculin :** France / Fidji	Nantes	21h00

Du 24 au 30 Août

27.08	**Comité Directeur & Barbecue de rentrée**	Bobigny	X
27.08	**XV de France Masculin :** France / Australie	Stade de France	17h45
29.08	**Equipe Technique de Ligue**	G.krotoff	8h30 – 18h00

Retrouvez l'intégralité des réunions & des évènements de la Ligue dans l'agenda en ligne sur son site.

Accéder à l'agenda

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS SPORTIVES

ILE DE FRANCE RUGBY

1. Compétitions Masculines +18 : Calendrier et poules prévisionnelles

- **Calendrier**

Le calendrier des Compétitions Seniors M+18 prend en compte les journées neutralisées pour la Coupe du Monde, les dates du début des Championnats de France ainsi que les dates des Phases Finales Régionales et Consolantes qui en découlent.

Dans la mesure du possible, les remarques et les attentes évoquées lors des réunions qui ont eu lieu avec les clubs en fin de saison dernière ont également été prises en compte.

Télécharger le calendrier

- **Poules prévisionnelles**

Les poules prévisionnelles des Compétitions régionales masculines +18 ans pour la saison à venir sont disponibles sur le site de la LIFR.

Accéder aux poules

Nous sommes malheureusement dépendant de nombreuses incertitudes qui pourraient impacter ces poules, notamment sur les Compétitions Régionale 2 et Régionale 3 et le Championnat des équipes 3.

Concernant la Régionale 2, seule la composition des Poules peut varier. Concernant la Régionale 3 néanmoins, et ce malgré le fait que cela n'impactera pas la date de reprise de début du championnat, il peut y avoir des modifications potentielles sur le calendrier et sur l'articulation des Poules.

Merci à tous les clubs concernés de nous signifier le plus rapidement possible de leur participation ou non à ces Championnats.

2. Pour les clubs de Régionale 2 et Régionale 3 : Inscrivez-vous au Challenge Loisir + avant le 20 septembre

Dans le prolongement de la réunion de fin d'année avec les clubs dont les équipes « Une » sont engagées dans le Championnat de Régionale 2 et de Régionale 3, **à propos de l'engagement des équipes 2, quelques précisions suivantes** :

Face à l'échec, la saison dernière, du championnat des équipes réserves à X en R2, la Commission des Epreuves de la LIFR a imaginé une solution pour permettre aux clubs de reconstituer un effectif, dans une organisation moins contraignante que celle d'un championnat avec 18 journées, dans la perspective d'une montée au niveau Régional 1 pour les clubs de R2 et pour proposer une solution aux clubs de R3 qui disposent d'un effectif important.

Le concept repose sur l'engagement d'équipes 2 à XV en mélangeant des joueurs titulaires de licences « compétition » avec d'autres titulaires de licences « rugby loisir avec plaquage adapté » tout en pouvant compléter l'équipe, le cas échéant, avec quelques joueurs de clubs voisins ; l'ensemble est rassemblé dans une formule de compétition organisée sur une dizaine de journées, pour vous permettre de vous engager dans un processus de constitution d'une équipe réserve : le Challenge +

Qu'est-ce que le « Challenge + » ?

- Le « Challenge + » existe depuis 2 ans. Il oppose des équipes composées de joueurs de tous horizons.
- Les niveaux sont très disparates, quelques joueurs de niveau régionale 1 se retrouvent mélangés avec des débutants.
- La majorité des équipes du « Challenge + » jouent le samedi matin ou l'après-midi et quelques fois en semaine, le soir. Les matchs peuvent également se dérouler le dimanche en lever de rideau des équipes premières. Le système est modulable, en fonction des contraintes de chacun.

Quels sont les avantages de la formule ?

- Une compétition moins contraignante que celle du dimanche ;
- Un calendrier établi avec des rencontres positionnées le week-end (samedi ou dimanche), mais un système calendaire modulable, en fonction des contraintes de chacun ;
- Les règles de la catégorie amateur de la FFR et avec des mêlées simulées, mais où tous les points sont comptés (comme en universitaire FFSU) ;
- Entre 10 et 16 matchs dans l'année, phases finales comprises ;
- Des phases de poules, puis des phases finales ;
- Pour disputer les phases finales, les joueurs qualifiés doivent avoir disputé la moitié des rencontres de poule et ceci pour éviter les "renforts" en phase finale ;
- 2 finales pour 2 niveaux différents.

A qui s'adresse le challenge ?

- A l'ensemble des clubs ayant des équipes loisirs et voulant un challenge plus organisé que le loisir Libre, le tout avec des phases finales ;

- Aux équipes 3 des clubs ayant déjà des équipes 2 engagées dans les compétitions du dimanche ;
- Aux équipes 2 des clubs n'ayant pas de championnat ;
- Aux clubs ayant des joueurs ne jouant pas avec une des équipes du club engagées le dimanche car pas disponibles ce jour-là ;
- A des anciens souhaitant rester au club mais voulant moins s'investir, aux juniors montants et aux autres joueurs n'ayant pas encore assez d'expérience pour participer aux championnats du dimanche.

Quelles sont les contraintes ?

- Faire une feuille de match avec tous vos joueurs licenciés participant à la rencontre ;
- L'obligation d'un minimum de match par joueur pour participer aux phases finales ;
- Peut-être jouer 2 ou 3 matchs le soir en semaine ou le samedi.

Quels sont les avantages pour les clubs ?

- Permette à tous les licenciés du club de jouer quel que soit leur niveau ;
- Conserver les joueurs au club car ils ont des matchs ;
- Donner du temps de jeu à tous les joueurs qui ainsi peuvent progresser et renforcer l'équipe 1 du club ;
- Les joueurs du « Challenge + » peuvent jouer avec une licence compétition, si le club a besoin d'eux le dimanche, ils peuvent rejoindre cette équipe et en plus ils auront acquis du temps de jeu ;
- Vous n'êtes pas complet, vous n'avez que 11 joueurs par exemple et l'équipe adverse en a 22 ; cette dernière vous prête des joueurs pour faire un match amical, comme cela pas de forfait et victoire pour l'équipe complète par 25 / 0, mais surtout tout le monde joue ;
- Si le club sait que certains joueurs ne joueront jamais le dimanche, le club peut leur prendre des licences loisirs (même assurance qu'en compétition) ce qui représente une économie pour le club ;
- Les frais d'arbitrage de 70 euros sont réglés directement à l'arbitre à la fin du match et partagés entre les 2 équipes.

Comment s'organisera le « Challenge + » pour la saison 2023 / 24 ?

- Cela dépendra du nombre final d'équipes engagées. Pour l'instant, douze équipes se sont engagées.
- Plusieurs possibilités sont envisagées :
 - Une première phase de brassage géographique jusqu'à fin décembre, puis les meilleurs positionnés en poule haute et les autres en poule basse ;
 - Ou des poules figées et, fin avril, on croise les 4 premiers de chaque poule pour faire des 1/4 de finale.
- Le calendrier ne pourra pas se faire avant l'inscription de toutes les équipes, ce qui est fixé à fin septembre. Les dates données sont positionnées sur le week-end (samedi et dimanche), en considérant que les matchs peuvent également se jouer en semaine. Il est recommandé aux équipes d'échanger dès la publication des oppositions et du calendrier pour valider les dates des rencontres.

Dispositions relatives aux équipes 2 des clubs de Régionale 2 :

- Pour accéder au niveau Régionale 1, en cas de qualification de leur équipe première, les clubs concernés devront avoir engagé une équipe dans le « Challenge + » et avoir participé au minimum à 8 rencontres comptabilisées avec un effectif complet.

Comment inscrire une équipe et quelles règles administratives ?

- Tous les joueurs doivent avoir soit une licence compétition, soit une licence loisir avec placage validée pour la saison 2023/24 ;
- Vous disposez de 30 à 40 joueurs (ou plus), trop pour 1 seule équipe et pas assez pour engager 2 équipes toute l'année. Vous pouvez engager votre équipe dans le challenge en vous associant avec une ou 2 autres équipes de votre secteur et cela quel que soit les niveaux des différentes équipes (exemple : 3 joueurs de F3 + 10 de R2 et 9 de R3) ;
- **Date limite d'inscription 20 Septembre ;**
- **Pour vous inscrire, il vous suffit d'envoyer un mail au responsable du « Challenge + » de la LIFR : Yves Dubuc : yvesrugby15@gmail.com (06 31 61 85 53)**
- **Une réunion de rentrée « Rugby Loisir » est organisée le 16 septembre à 10h30 à Houilles qui sera l'occasion :**
 - de voir ou revoir les règles administratives (feuille de match, déclaration de match et certaines règles particulières au « Challenge + »).
 - d'écouter les demandes et de répondre aux questions concernant le calendrier, le nombre de matchs, le couplage avec un autre match, la possibilité de jouer en semaine, l'arbitrage etc.....).
 - Inscription auprès de Yves Dubuc

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Compétitions Jeunes

Présentation des compétitions Jeunes M16/M19
Rugby à XV, X et 7

Avant une présentation complète courant septembre des compétitions territoriales jeunes pour la saison à venir, voici déjà une ébauche qui doit vous permettre une meilleure anticipation.
Nous avons pris en compte quelques données et retours importants de la saison dernière :

- La trop grande hétérogénéité des poules R1 et R2 de la saison dernière
- Le début très tardif de la saison à XV et à X, mi-novembre
- La difficulté de « jongler » avec des règlements différents entre le rugby à 7 et les rugbys à XV et à X

Deux conséquences importantes :

- Mise en place de barrages/ brassages pour constituer les poules en R1 et R2
- Concentration de la saison de rugby à 7 uniquement sur le printemps (entre 3 et 5 dates possibles)

Ainsi, du point de vue du calendrier général, nous aurons :

- Des barrages/ brassages (5 dates en poules de 6) qui débuteront les 7 et 8 octobre
- Les championnats R1 et R2 en poules de 4
- Des phases finales sur 3 dates jusqu'au 23-24 mars (le week-end de Pâques et les vacances de printemps s'enchainent et ne permettent pas de caler des dates de XV et de X en avril !). Soit un total de 14 dates. Nous souhaitons proposer à toutes les équipes un maximum de matchs. Tout forfait lors de ces phases finales entrainera une pénalité financière
- Le rugby à 7 sera distribué entre le 3-4 mai et le 29-30 juin (nous réfléchissons à une formule plus inclusive permettant à tous les joueurs de pouvoir prolonger leur saison au maximum)

Pour les U16 et U18 nationaux, il n'est pas prévu de rugby à 7 en septembre, ils seront invités à la tournée de Printemps avec les équipes territoriales.

Accéder au calendrier

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Rencontres amicales

1. Déclaration des matchs amicaux de début de saison : nouvelle procédure via Oval-e

Pour la saison 2023/2024, il existe une nouvelle procédure via OVAL-e pour déclarer un match amical de début de saison. Cela ressemble au module de changement de rencontres (modification d'horaire et de jour).

Sur le site de la LIFR, dans la rubrique matchs/tournois, vous trouverez :

- **le tutoriel**
- **la feuille de match « papier »**
- **et les documents relatifs à un match amical.**

Accéder au site

Dès la première journée de chacune des différentes compétitions Fédérales ou Régionales, les dispositions qui précèdent ne sont plus applicables (y compris pour les rencontres de challenge qui suivront) et seront remplacées par celles prévues par les règles du jeu et par les règlements généraux (voir article 411) qui régissent ces compétitions.

2. Demande de sortie du territoire francilien : nouvelle adresse mail pour les adresser à la LIFR (RAPPEL)

Lorsqu'il se déplace hors Île-de-France, un club francilien doit **obligatoirement** effectuer une demande d'autorisation de sortie de territoire auprès de la LIFR.

Dorénavant, il convient d'envoyer vos formulaires de demande à **l'adresse mail spécifique qui a été créée : dast@idfrugby.fr**

Accéder au formulaire de demande de sortie de territoire

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Rugby Loisir

Réunion de rentrée « Rugby Plus et Rugby Loisir Libre », le samedi 16 septembre à Houilles (RAPPEL)

Accueillie par le ROC Houilles au stade Robert Barran, la LIFR invite les clubs **le samedi 16 septembre à 10h30** à participer à une réunion de rentrée « Rugby Plus et Rugby Loisir Libre ».

Que vous ayez une équipe loisir ou non, vous êtes les bienvenus !

Le groupe de travail Rugby Loisir de la LIFR présentera **l'offre sportive** avec notamment le **Challenge Loisir, le Challenge Rugby +, le Beach Rugby et le projet de rugby loisir à 7 féminin.**

Cette rencontre sera également l'occasion pour les présents de participer à **une bourse aux matchs et de revoir les règles administratives** (feuille de match, déclaration de match et certaines règles particulières au Loisir Libre et au Challenge Rugby +).

Pour le Challenge Rugby +, il est important d'envoyer un représentant pour écouter vos demandes concernant le calendrier (nombre de matchs, couplage avec un autre match, possibilité de jouer en semaine, arbitrage)

La réunion sera suivie d'un moment de convivialité**.**

Si vous êtes intéressé pour participer à cette réunion, merci de vous inscrire en adressant un mail à l'adresse benoitstephane.rugbyloisirxv@gmail.com, en indiquant le nom de votre club, de votre section et le nombre de personnes qui seront présentes.

Pour les équipes souhaitant des informations ou participer au challenge plus, contactez Yves Dubuc en envoyant un mail à l'adresse : yvesrugby15@gmail.com

1. Formations professionnelles - « BPJEPS » : clôture des inscriptions dimanche 20 août !

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Educateur Sportif « mention Rugby à XV » (BPJEPS) : pour encadrer des publics variés tels que des licenciés de la FFR en rugby éducatif (Baby-Rugby ou Ecole de Rugby) ou compétitif (moins de 16 ans), ou des non-licenciés en milieu scolaire et périscolaire, en entreprise, en « loisirs-bien-être ».

Coût de la formation : 8700 euros pour un stagiaire BPJEPS

Ce diplôme peut être obtenu par voie d'apprentissage ou par voie de formation professionnelle. Il est ainsi, finançable par l'ensemble des opérateurs publics ou privés, y compris Mon Compte Personnel de Formation.

Ce diplôme de niveau 4 (BAC) enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles permet d'entraîner à temps plein contre rémunération.

En savoir plus et s'inscrire au BPJEPS

La Ligue Île-de-France de Rugby, par l'intermédiaire de l'IREF, a obtenu la certification Qualiopi.

Cette certification, garante de la qualité de la formation, permet en outre aux clubs et aux personnes souhaitant se former de pouvoir financer le coût de la formation via différents dispositifs :

- En faisant appel aux fonds publics et mutualisés via les Opérateurs de Compétence dans le secteur du sport : **AFDAS et Uniformation**
- En signant un **Contrat Engagement Jeune** (dispositif de Pôle Emploi)

Démarche CEJ pour les jeunes âgés de 16 à 25ans ou 29 ans en situation de handicap :

1. Le jeune s'inscrit à "un jeune, une solution".
2. Il est reçu par un conseiller qui valide son projet professionnel avec un conseiller en Evolution Professionnelle (CEP) à Pôle emploi ou dans une Mission Locale. Le conseiller identifie la formation et définit la modalité de financement en fonction de l'offre collective existante ou non.
3. Le jeune signe son CEJ (de 12 à 18 mois) et touche une indemnité (Max 500€).

4. La formation validée est celle de l'organisme de formation de la LIFR et c'est ce dernier qui doit déclarer l'entrée en formation du jeune. Le club devra fournir une attestation d'accueil du jeune dans le cadre de son alternance.

2. Formations fédérales : Il est encore temps de vous inscrire ! (RAPPEL)

- Brevet Fédéral **« Découverte – Initiation »** (BF INIT) pour encadrer les catégories de joueurs(ses) de moins de 8 ans jusqu'à la catégorie moins de 10 ans : **Inscription avant le 22 septembre**

- Brevet Fédéral **« Développement »** (BF DEVE) pour encadrer les catégories de joueurs(ses) moins de 12 et moins de 14 ans, ainsi que les féminines moins de 15 ans : **Inscription avant le 22 septembre**

- Brevet Fédéral **« Perfectionnement »** (BFPERF) pour entraîner les catégories de joueurs(ses) moins de 16 ans et moins de 18 ans : **Inscription avant le 10 septembre**

- Brevet Fédéral **« Optimisation »** (BF OPTI) pour entraîner les catégories de joueurs(ses) plus de 18 ans : **Inscription avant le 10 septembre**

Coût :

- 300 euros si le stagiaire fait la formation en 1 an
- +80 euros additionnels si le stagiaire fait la formation en 2 ans
- +80 euros additionnels si le stagiaire fait la formation en 3 ans.

S'inscrire au BF Découverte - Initiation et Développement

S'inscrire au BF Perfectionnement et Optimisation

- Brevet Fédéral **« Baby Rugby »** pour encadrer les joueurs et joueuses dès 3 ans et jusqu'à la catégorie de moins de 6 ans : **Inscription avant le 29 septembre 2023**
- Brevet Fédéral **« Rugby à 5 – Niveau 1 »** pour encadrer la pratique du « **Rugby à 5 tous publics »,** publics sportifs ou en prévention primaire : **Inscription avant le 3 novembre 2023**

Coût : 100 euros si le stagiaire fait un BF « Baby Rugby », un BF « R5 niv 1 »

S'inscrire au BF Rugby à 5

S'inscrire au BF Baby Rugby

- **Certificats fédéraux :** ces formations permettent d'étoffer le portefeuille de compétences et/ou de réactiver un brevet fédéral pour une durée de 5 ans : **Inscription avant le 8 octobre**

Coût : 150 euros pour un certificat fédéral pour se former et/ou réactiver un Brevet fédéral

Si vous êtes concernés par une réactivation de votre Brevet Fédéral, vous pouvez également vous inscrire pour **les suivis pédagogiques** ou **les certificats**.

S'inscrire au certificat fédéral

En savoir plus sur les formations de la LIFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Arbitrage

Le rugby francilien recrute ses futurs arbitres (RAPPEL)

Le recrutement des futurs arbitres de la Ligue Île-de-France est toujours ouvert pour nous assurer la possibilité de couvrir toutes les rencontres et les compétitions de la saison 2023-2024.

Venez partager avec l'arbitrage le plaisir du terrain autrement qu'en jouant, et vivre de vives émotions, en acquérant des compétences personnelles au travers des expériences humaines enrichissantes.

La démarche d'inscription s'ouvre par le recensement de votre candidature en envoyant un courriel à l'adresse générique de la Direction Nationale de l'Arbitrage : mailto:jeveuxarbitrer@ffr.fr mentionnant les éléments suivants : Nom, Prénom, date de naissance, adresse postale complète et numéro de téléphone portable ainsi que le nom du site sur lequel vous avez éventuellement vu la campagne de recrutement d'arbitres de rugby ou bien celui de la personne qui vous conseillé cette adresse.

Nous vous transmettrons ensuite d'autres informations pratiques relatives au plan de formation.

Vous serez ensuite intégrés à la prochaine formation initiale programmée aux dates suivantes (selon le nombre de participants) :

- Dimanche 3 septembre 2023 à la Ligue Île-de-France de Rugby (journée)
- Mercredi 6 septembre 2023 à la Ligue Île-de-France de Rugby (soirée)
- Dimanche 10 septembre 2023 sur les installations du RC Massy Essonne.

La participation à la totalité de chacune des trois dates est obligatoire pour valider la formation.
Le test d'aptitude physique indispensable pour accéder au terrain sera organisé à l'occasion de la journée du 10 septembre.

A très bientôt !

Sylvain BERNARD
Directeur de l'Arbitrage

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Elections

Election du Président de la LIFR : date limite de dépôt des candidatures est fixée au mardi 22 août (RAPPEL)

Le 15 juin 2023, suite à son élection à la présidence de la FFR, Monsieur Florian GRILL a remis sa démission de Président et de membre du Comité Directeur de la LIFR.

Le 22 juin 2023, Monsieur Thierry ALLIESSE a été élu Président par intérim de la LIFR par le Comité Directeur.

Lors de sa séance du 4 juillet dernier, le Comité Directeur de la LIFR a décidé de procéder à l'élection du Président de la LIFR conformément à l'article 21 de ses Statuts.

Vous trouverez, ci-dessous, en téléchargement, le Mémorandum précisant les modalités de dépôt des candidatures.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au mardi 22 août 2023 à 18 heures.

Mémorandum

1. Demandes d'affiliations 2023-2024 : précisions à prendre en compte (RAPPEL)

Attention :

- La photo doit être au format officiel des pièces d'identités (visage et de face).
- Les pièces qui vous sont demandées, sont à joindre de préférence **au format PDF**.
- **Ne sont validées que les licences des clubs à jour du paiement du solde 2022-2023 et de l'acompte de licence 2023-2024.**
- La validation des licences par Ligue est faite du Lundi au Vendredi de 9h à 18h.

Contrat collectif :

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est possible, pour un licencié, de refuser d'adhérer au contrat collectif sous réserve, notamment, d'avoir souscrit un autre contrat d'assurance justifiant de montants de garanties au moins égaux à ceux déterminés par la FFR.

Si une personne refuse d'adhérer au contrat collectif, elle doit cocher la nouvelle option « n° 3 » et son formulaire de demande de licence sera transmis à la FFR, afin de vérifier que la personne répond bien aux conditions fixées par l'article 222-2 des Règlements Généraux de la FFR. Dans l'attente de l'examen de son dossier, la licence ne pourra, dès lors, pas être octroyée.

Mobilité internationale :

Pour un joueur ou une joueuse titulaire d'une licence dans un club de la FFR la saison dernière, à la question relative à une mobilité internationale « *j'atteste sur l'honneur que je n'étais pas licencié au sein d'une association membre de World Rugby autre que la FFR…* », il faut répondre OUI.

Identité :

Pour tous changements sur l'identité d'une personne (nom, prénom, nationalité etc…), envoyez un mail à affiliations@idfrugby.fr, avec le numéro de licence et le justificatif des modifications à apporter.

Justificatif d'identité : il est obligatoire pour toutes les demandes cette saison (ré-affiliation et affiliation)

- Carte d'identité **recto-verso valide** (depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Pour les

cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date réelle d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte d'identité, à laquelle il convient d'ajouter 5 ans. La carte d'identité d'un mineur est valable pendant 10 ans. S'il devient majeur avant sa date d'expiration, il peut continuer à l'utiliser. Il n'a pas besoin de demander une nouvelle carte).

- Passeport valide ou passeport avec titre de séjour valide pour les étrangers.
- En cas d'utilisation du livret de famille, il faut la page du joueur, la page des parents et joindre une pièce d'identité d'un des parents pour justifier la nationalité du licencié.
- En cas d'utilisation d'un acte de naissance, il faut joindre une pièce d'identité d'un des parents pour justifier la nationalité du licencié.

Certificat médical

- Il doit y figurer le numéro d'identification (RPPS ou Ameli) du médecin ou de son remplaçant
- Pour les nouveaux licenciés, Il doit être de la saison 2023-2024
- Pour les licenciés en 2022-2023, vous avez la possibilité d'utiliser celui de la saison 2022-2023 uniquement si celui-ci a moins d'un an par rapport à la date d'initialisation de la demande.
- En revanche, certaines situations comme celles listées ci-dessous nécessitent la présentation d'un certificat médical établi selon le modèle 2023-2024 :
 - Joueur « Moins de 14 ans » lors de la saison 2022-2023 qui devient « Moins de 16 ans » lors de la saison 2023-2024
 - Joueuse « Moins de 15 ans » lors de la saison 2022-2023 qui devient « Moins de 18 ans » lors de la saison 2023-2024
 - Joueur non autorisé à jouer au poste de 1ère ligne lors de la saison 2022-2023 et souhaitant évoluer au poste de 1ère ligne lors de la saison 2023-2024
 - Technicien ne disposant que de cette qualité lors de la saison 2022-2023, sauf s'il a un certificat médical sans contre-indication pour la pratique du rugby en compétition de la saison 2022-2023.

Soigneurs

Les personnes qui sollicitent une qualité de soigneur devront fournir un certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou tout autre diplôme équivalent, **daté de moins de 5 ans** au jour de la demande.

2. Mutation (RAPPEL)

Les demandes d'indemnité de formation des joueurs sont envoyées sur les adresses mails des clubs (code club@ffr.fr). La validation des mutations ne sera faite qu'après le règlement.

Les montants indiqués sur Oval-e le sont à titre informatifs.

Contact : affiliations@idfrugby.fr / 01 43 42 42 85

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Rassemblement

Dispositif pour la saison 2023-2024

Les Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby instaurent la possibilité pour les clubs de mettre en commun leur effectifs et leurs moyens dans les classes d'âge « des écoles de rugby à plus de 18 ans masculines et féminines » sous certaines conditions et/ou limitations (Article 218 du chapitre 1 du Titre II).

Le Comité Directeur de la FFR, en juin 2022, a rappelé que les Rassemblements d'Associations devaient répondre à un projet global de Bassin et de Territoire.

C'est ainsi qu'a été précisé dans les Règlements Généraux que l'homologation des Rassemblements, qui sont du ressort des organismes régionaux, devait être validé « après avis conforme du Directeur Technique de la Ligue ».

1. Homologation des rassemblements

Le 3ème alinéa de l'article 218 des Règlements Généraux de la FFR « Procédure » précise que :

« L'homologation est subordonnée à la présentation, via Oval-e et avant la première rencontre en compétition de la saison en cours des documents suivants :
•Formulaire de rassemblement ;
•Convention type complétée et signée, comportant notamment la désignation de l'Association bénéficiaire / support ;
•Organigramme de la structure administrative et sportive (association bénéficiaire / support et son correspondant, éducateurs et entraineurs, par classe d'âge et par équipe) ;
•Projet sportif et pédagogique argumenté. »

Dans sa note aux clubs, du 28 juin 2023, le Président de la Ligue Île-de-France a précisé les conditions d'acceptation des Rassemblements, anciens comme nouveaux pour la saison 2023-2024. (Cf : note à l'attention des Président(e)s de clubs sur les rassemblements pour la saison 2023-2024).

Au sein de la ligue Île-de-France, la validation des Rassemblements relève de la responsabilité conjointe du pôle sportif et de la cellule administrative des Rassemblements.

2. Déclinaison du dossier de rassemblement

2.1 Le nom du Rassemblement

Il doit obligatoirement être structuré comme suit : « RST Nom complet de l'Association support A / Nom de l'Association B / Nom de l'Association C / et ainsi de suite / catégorie d'âge / éventuellement niveau de compétitions.

2.2. Convention de Rassemblement

Celle-ci doit être établie, suivant le modèle téléchargeable ci-dessous (modèles LIFR actualisés).

Télécharger la convention

Plusieurs cas de figures peuvent se présenter :

- Pour les Rassemblements qui existaient précédemment (saison 2022-2023) si une convention avait été établie en bonne et due forme et qu'aucune modification n'est envisagée, celle-ci sera prorogée.
- Pour les Rassemblements qui existaient précédemment et qui seraient susceptibles de faire l'objet d'une modification, une nouvelle convention doit être établie.
- Pour tout nouveau Rassemblement une convention s'impose.

2.3. Formulaire d'engagement de Rassemblement

Le formulaire d'engagement d'un Rassemblement d'Association est la pièce incontournable qui atteste de la validation du dit Rassemblement par la Ligue Ile de France de Rugby et tout particulièrement par le Directeur Technique de la Ligue.

Il permet de décliner le numéro de Rassemblement des clubs le composant, le club support et de l'engagement dans une compétition pour laquelle il a été établi.

Quel que soit la situation, ancien rassemblement, rassemblement ayant subi des modifications, nouveau rassemblement, un formulaire d'engagement d'un rassemblement devra impérativement être fourni au dossier pour la saison 2023-2024.

Attention : pour chaque rassemblement engagé il ne peut y avoir qu'une seule Association bénéficiaire / support.

Télécharger le formulaire de rassemblement d'associations

Télécharger la liste complémentaire de rassemblement d'associations

3. Formalités administratives

Les documents sont à faire parvenir exclusivement par mail à l'adresse suivante : rassemblements@idfrugby.fr

Les documents doivent être de bonne qualité (lisibles) et permettent l'identification des Associations au rassemblement, ainsi aucune abréviation ne sera autorisée.

La composition d'un rassemblement ne peut pas être modifiée après la première journée de la compétition dans laquelle il est engagé.

La date limite d'envoi des documents est fixée au :

• **Vendredi 1er septembre 2023 :** Pour les rassemblements impliquants des clubs engagés en championnat 18 ans et plus – Fédérale 3.

• **Vendredi 15 septembre 2023 :** Pour les rassemblements impliquants des clubs engagés en championnat 18 ans et plus – Régional 1, 2 et 3 et Moins de 16 ans et Moins de 19 ans.

ATTENTION : Même si votre rassemblement a reçu un avis préalable défavorable, vous devez quand même adresser un dossier à la LIFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Service Civique

Lancement de la campagne 2023/2024 (RAPPEL)

La Ligue Île-de-France de Rugby dispose pour cette année **de 36 postes pour les Clubs et les Comités Départementaux entre le 1er juin et le 31 décembre 2023.**

Ce dispositif pourra vous aider à monter ou poursuivre des actions vous permettant d'enrichir votre structure.

• Le Service Civique – C'est quoi ?

Le Service Civique permet à un jeune de s'engager dans une mission d'intérêt général au sein d'une structure à but non lucratif. Il intervient en support des bénévoles et/ou salariés sans pour autant s'y substituer et ne peut agir seul.

• Le Service Civique – c'est qui, il fait quoi ?

- Des jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap,
- Des missions de 6 mois minimum et 8 mois maximum,
- 24 heures hebdomadaire minimum,
- Un engagement du 1er de chaque mois.

Les 6 objectifs de la mission :

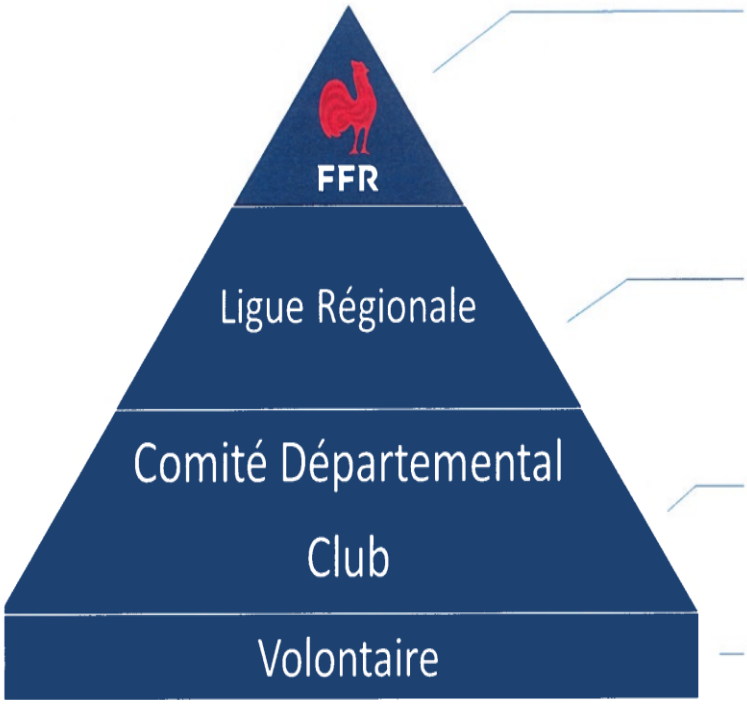
- Sensibiliser à la dimension citoyenne du rugby dans toutes les catégories (5-B CIT),
- Développer des passerelles entre le monde scolaire et le club de rugby pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes (5-C ECO),
- Rendre accessible le rugby aux personnes en situation de handicap (5-D HAN),
- Promouvoir la pratique du rugby comme facteur de bien-être et de santé (5-E BES),
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique du rugby et favoriser l'inclusion sociale,
- Favoriser la pratique du rugby féminin (5-G FEM).

- **Deux outils à la disposition des clubs**

LIVRET SERVICE CIVIQUE

REFERENTIEL DE MISSION

- **Rôle de chacun**



. Gère l'agrément (enveloppe, compte-rendu) . Ventile l'enveloppe par Ligue Régionale et par mois . Organise la stratégie de développement . Créé les outils (Livret, fiches missions, contenus FCC) . Forme à la gestion de l'outil ELISA
. Enregistre et signe les contrats (ELISA) . Accompagne les structures d'accueil dans la construction de la mission . Organise la FCC . Reverse l'indemnité aux structures d'accueil (FCC + PSC1)
. Accueille des volontaires . Accompagne au projet d'avenir . Forme le volontaire au PSC1
. Œuvre au développement des actions du Rugby Social Club

- **Questions Pratiques**

Le volontaire du Service Civique est indemnisé par mois :

- Une indemnité mensuelle financée par l'état de 496,94 € ;
- Un complément de 113,02 € financé par la LIFR, structure d'accueil.

Vous trouverez ci-dessous la fiche pratique téléchargeable dans laquelle se trouve toutes les informations utiles pour constituer votre dossier de demande de service civique.

Télécharger la fiche

- **Contact Ligue**

Prenez le temps de bien lire le dossier et le cas échant, de postuler pour votre club. En cas de besoin vous pouvez contacter : **Patricia Amoros - 01.43.42.47.13 - 06.34.48.20.92**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Recrutement

Appel à candidature pour deux postes au sein de la LIFR

Chargé(e) de mission comptabilité (alternance/apprentissage)

Conseiller(e) Technique de Clubs « Seine Saint Denis Nord (CDI)

Accéder aux annonces

Les personnes intéressées doivent adresser leur dossier complet de candidature exclusivement par courriel à candidature@idfrugby.fr.

1. Retransmission des matchs : démarches à suivre

- **Demander une licence de diffusion publique à TF1**

Dans le cadre des diffusions en public à but non lucratif (entrée non payante), le groupe TF1 met à disposition à titre exceptionnel l'accès au signal, cependant cette mise à disposition est soumise au respect des conditions suivantes :

- Etape 1 : Procéder sur le site dédié à l'inscription de l'évènement après validation des conditions d'accès au signal
- Etape 2 : Commander sur ce site le kit de communication aux couleurs de l'évènement
- Etape 3 : Installer le kit sur le lieu de diffusion
- Etape 4 : Justifier par envois photos de la bonne mise en place de ce dernier

Le groupe TF1 se réserve le droit de vérifier et sanctionner des diffusions en public organisées sans respecter les conditions décrites.

Accéder au site

- **Informer la LIFR, si vous retransmettez le match d'ouverture**

Afin de communiquer sur les différents lieux franciliens où le match d'ouverture de la Coupe du Monde 2023 sera retransmis, la LIFR a mis en place un formulaire pour recueillir les initiatives des clubs.

Répondre à la LIFR

- **Renseigner vos retransmissions sur le site Rugby Festival**

France 2023 a mis en place la plateforme Rugby Festival qui permet de mettre en avant les évènements des acteurs locaux tout au long de la Coupe du Monde ! L'objectif : que tous les fans de rugby puissent trouver l'évènement le plus proche de chez eux et peut-être découvrir votre club.

S'inscrire sur la plateforme

2. Rugby Park : mise à disposition de structures gonflables

La Coupe du Monde est une belle opportunité pour faire découvrir notre sport au plus grand nombre! **Pour cela, pendant et après cet évènement, la Ligue Île de France de Rugby vous propose, en location, un Rugby Park afin d'organiser des animations sur vos territoires**.

Le Rugby Park est constitué de plusieurs structures gonflables qui vous permettront d'accroitre la visibilité de vos opérations, de les dynamiser et de donner envie aux non licenciés de s'initier au rugby de façon ludique mais également sportive.

Le Rugby Park est composé :

- **d'un terrain de rugby gonflable (pelouse en option)**
- **d'un terrain de rugby tennis**
- **de trois ateliers de précision**
- **de trois chevalets cible**
- **d'un ballon de rugby géant gonflable**

Pour s'adapter au mieux à vos besoins, le Rugby Park peut être dissocié. Autrement dit, **il est tout à fait possible de ne louer que la structure gonflable qui vous intéresse.**

A celui-ci, il faut éventuellement ajouter le coût de montage/démontage dans l'hypothèse où vous ne seriez pas en mesure de mobiliser 3 personnes pour épauler le régisseur.

Pour retrouver toutes les informations concernant l'installation ainsi que les tarifs du Rugby Park, nous vous invitons à cliquer sur le bouton ci-dessous.

Présentation du Rugby Park

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de compléter la demande de devis présente dans la présentation du Rugby Park et de la transmettre à la LIFR par mail à l'adresse rugbypark@idfrugby.fr **en mentionnant en objet « Rugby Park + Nom de votre Club ».** En retour, vous recevrez un devis qu'il conviendra ensuite de retourner signé à cette même adresse.

Que ce soit pendant la Coupe du Monde ou au cours de la saison, ce Rugby Park est à votre disposition. N'hésitez pas à solliciter les équipes de la LIFR et à partager l'information avec vos collectivités !

Thierry ALLIESSE
Président

Alain TRONQUET
Vice-Président, France 2023 et JOP 2024

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS FÉDÉRALES

ILE DE FRANCE RUGBY

Avis Hebdomadaires

Avis hebdomadaire n°1138 relatif aux Règlements de la saison 2023/2024 (RAPPEL)

A la suite de la réunion du Comité Directeur fédéral du 29 juin dernier, l'intégralité des Règlements Généraux de la F.F.R., saison 2023/2024, est disponible sur le site Internet de la Fédération.

Accéder aux Règlements Généraux

A la suite de la même réunion, la nouvelle version du Cahier des charges relatif aux conditions d'accession en 2ème Division Professionnelle, est également disponible sur le site Internet fédéral.

Accéder au cahier des charges

Ces publications se substituent à toute publication antérieure relative audits règlements.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS DIVERSES VIE DES CLUBS

ILE DE FRANCE RUGBY

Assistez à la Coupe internationale de rugby-fauteuil

Le comité d'organisation de la Coupe du Monde de Rugby France 2023, avec la bénédiction de World Rugby, l'accord de World Wheelchair Rugby, le soutien de la Fédération française handisport, de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris, organise, pour la première dans l'histoire de la Coupe du Monde de Rugby, **la Coupe internationale de rugby-fauteuil qui réunira les huit meilleures équipes au monde de la discipline pour des matchs d'anthologie à la Halle-Carpentier avant les finales à l'Accor Arena.**

Venez les supporter, le 22 octobre en prenant vos places dès maintenant !

Acheter mes places

Le Pass'Sport reconduit pour la saison 2023-2024 (RAPPEL)

Mis en place dès 2021 par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques afin de favoriser la pratique sportive des jeunes dans les clubs sportifs, le Pass'Sport est reconduit pour la saison 2023-2024.

Le Pass'Sport, c'est quoi ?

Le Pass'Sport est **une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant** pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. Le Pass'Sport est une mesure pouvoir d'achat destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne dans le temps en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

Qui est concerné ?

- Les personnes nées entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (6 à 17 ans révolus)
- Les personnes nées entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (6 à 19 ans révolus)
- Les personnes nées entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (16 à 30 ans)
- Les étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023 – 2024.

Comment cela fonctionne ?

Le Pass'Sport est une déduction de 50 euros pour l'inscription dans un club sportif. Ce coupon de déduction est personnel et utilisable qu'une seule fois auprès d'un club choisi. Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Au cours de la dernière semaine du mois d'août 2023, un email sera envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles. Cet email contient un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

A compter du 1er septembre 2023, si vous n'avez pas reçu votre code Pass'Sport dans votre boite mail, vérifiez qu'il ne soit pas dans vos courriers indésirables ou dans vos spams. Si ce n'est pas le cas, vous pourrez vous connecter début septembre sur le nouveau Portail Pass'Sport, qui permettra aux jeunes et aux familles éligibles de récupérer leur code s'ils ne l'ont pas reçu par email ou s'ils l'ont perdu.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé auprès de structures éligibles suivantes :

- Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des JOP ;
- Les associations agréées JEP ou Sport ;
- Les structures du loisir sportif marchand.

Télécharger l'affiche

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

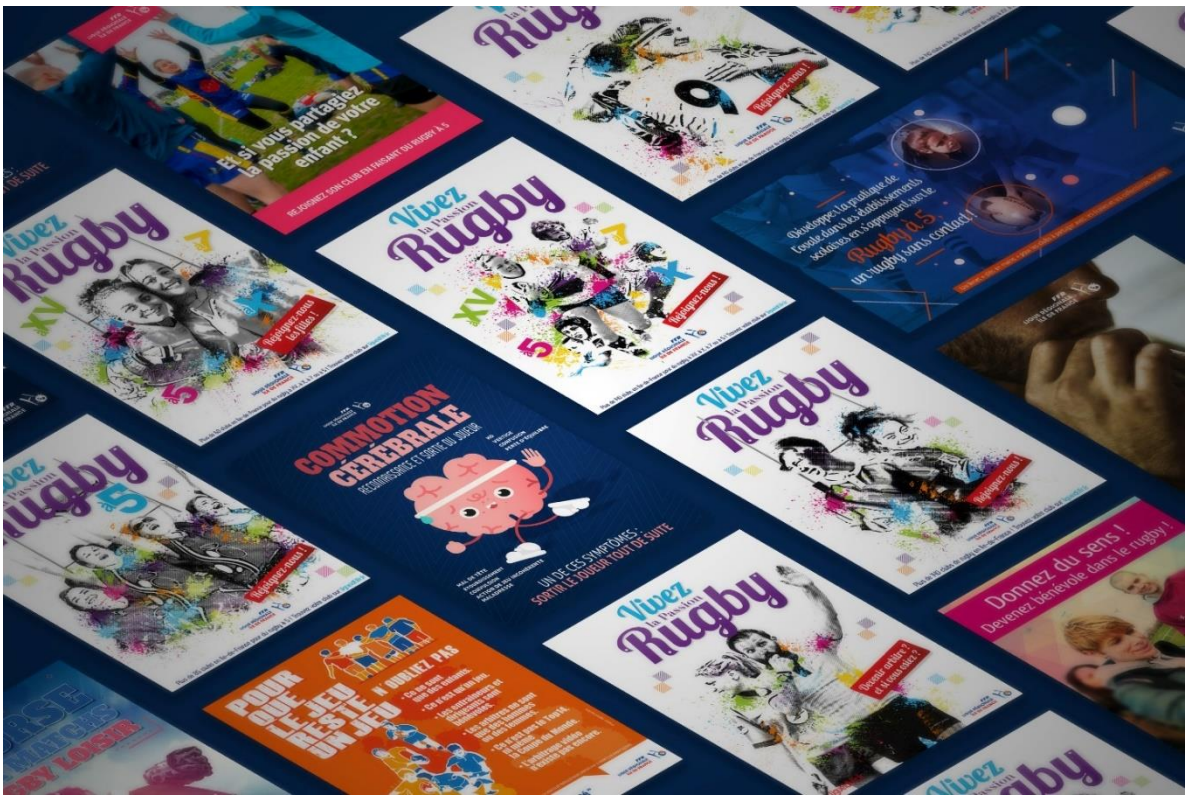
Communication

De nombreux outils sont à votre disposition !

Depuis plusieurs saisons, la LIFR s'attache à réaliser des outils pour aider les clubs dans leur quotidien. Sont à votre disposition sur **le site ligueidf.ffr.fr** (ou sur demande auprès de la LIFR) :

RECRUTEMENT :

- **Des kits** personnalisables pour vous aider à **RECRUTER** (affiche, flyer, bannière web, kakémono) : des bénévoles, des arbitres, des joueuses et des joueurs à XV, X, 7 et 5, des joueurs uniquement, des joueuses uniquement, des joueurs à 5 uniquement, des enfants pour votre école de rugby mais aussi les parents de votre EDR en leur proposant de jouer au rugby à 5.
- **Une vidéo** « rugby de mouvement » pour **ANIMER** vos stands lors des forums (dont une version sous-titrée)
- **Une vidéo** « rugby à 5 » pour **FAIRE DECOUVRIR** ce nouveau rugby
- **Un livret** pour vous aider **TRAVAILLER** avec le monde scolaire
- **Une affiche** personnalisable pour **COMMUNIQUER** sur un match de rugby loisir



SENSIBILISATION :

- **Des kits** non violence et civilité pour **RAPPELER** aux supporters, parents, joueurs, dirigeants et bénévoles, les règles de bonne conduite sur et en-dehors des terrains
- **Un film** pour **PROMOUVOIR** auprès des jeunes les valeurs de respect, de solidarité et de loyauté
- **Des dossiers** « antidopage » pour **INFORMER** les acteurs des clubs sur ce sujet
- **Une affiche** « cannabis » pour **COMMUNIQUER** sur les risques encourus en cas de consommation
- **Une affiche** « commotion cérébrale » pour **MEMORISER** les symptômes
- **Un flyer** « commotion cérébrale » pour **INFORMER** de la démarche à suivre en cas de suspicion de commotion cérébrale

Accéder à la rubrique « communication »

FINANCIER :

- **Deux power points** personnalisables pour vous aider à **DEMARCHER** les entreprises avec comme support le rugby à 5

Accéder à la rubrique « financier »

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

26 CHANTIERS DE LA LIGUE

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Les 26 chantiers de la Ligue

21 chantiers autour du triptyque SPORTIF – EDUCATIF – CITOYEN :

SPORTIF

1. Organiser des championnats lisibles et qui permettent une activité jusqu'en mai
2. Favoriser un rugby de mouvement
3. Développer la pratique féminine et la féminisation des encadrements
4. Assouplir l'accès aux formations fédérales avec baisse des prix et accès en distanciel
5. Booster le Rugby à 7
6. Continuer la relance du Rugby Loisir à XV
7. Maintenir la croissance du Rugby à 5
8. Contribuer à améliorer les infrastructures de rugby franciliennes
9. Valoriser et faire monter en puissance l'arbitrage francilien
10. Avoir plus de 10% de Franciliennes et Franciliens dans les sélections nationales

EDUCATIF

11. Favoriser le rugby dans le monde scolaire, en lien avec les comités départementaux
12. Soutenir le rugby dans le secondaire et l'universitaire
13. Multiplier les outils pour les écoles de rugby en lien avec les comités départementaux
14. Valoriser les éducateurs
15. Valoriser les réussites scolaires autant que sportives

CITOYEN

16. Développer le rugby dans les quartiers prioritaires de la ville et zones de revitalisation rurale
17. Développer les sections de Rugby Adapté
18. Favoriser la création de sections de Rugby Santé et Rugby Bien-être
19. Multiplier les actions éco-citoyennes et créer le kit de l'éco-rugbyman
20. Préserver la santé des pratiquantes et pratiquants
21. Continuer à lutter contre les discriminations, incivilités et violences

… et 5 chantiers en soutien des clubs

1. Aider les clubs à se structurer et à grandir
2. Valoriser les actions des clubs et diffuser leurs bonnes pratiques
3. Conserver une communication simple et réactive de la LIFR avec tous les clubs
4. Avoir un management ouvert et garantir l'indépendance des organes disciplinaires
5. Capitaliser sur France 2023 et Paris 2024

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



PARTENAIRES

ILE DE FRANCE RUGBY

Les partenaires de la LIFR
au soutien du rugby francilien

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



CONTACTS

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Contacts

Pour faciliter vos contacts avec nous !

Afin de faciliter la communication entre les clubs franciliens et les différents acteurs de la Ligue Régionale (élus et salariés), nous avons mis en place des adresses mails « génériques ». N'hésitez pas à les utiliser car tous les mails reçus sur ces adresses sont lus automatiquement par toutes les personnes concernées par votre demande, au-delà du responsable mentionné ci-dessous.

Affiliations	01 43 42 42 85 06 74 73 95 14	affiliations@idfrugby.fr
Agence Nationale du Sport	01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	ans@idfrugby.fr
Appel	01 43 42 42 85 06 74 73 95 14	appel@idfrugby.fr
Arbitrage	06 22 59 57 13	arbitrage@idfrugby.fr
Arbitrage - Arbitres indispos	06 22 59 57 13	indispos-arbitres@idfrugby.fr
Arbitrage - Devenir arbitre	06 22 59 57 13	jeveuxarbitrer@ffr.fr
Citoyenneté	01 43 42 51 51 07 70 06 83 24	citoyennete@idfrugby.fr
Communication	01 43 42 49 93 06 34 48 21 01	communication@idfrugby.fr
Covid Manager	06 75 61 11 78	covidmanager@idfrugby.fr
CRACG	01 43 42 51 51 07 62 76 36 44	cracg@idfrugby.fr
Discipline	01 43 42 42 85 06 74 73 95 14	discipline@idfrugby.fr
Ecoles de Rugby	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27	edr@idfrugby.fr
Epreuves (Jeunes) **Epreuves (Seniors)**	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27 01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	epreuves@idfrugby.fr
Financier	01 43 42 46 87 06 18 60 40 15	financier@idfrugby.fr
Formation	01 43 42 46 88 06 09 15 00 64	formation@idfrugby.fr
France 2023 - Paris 2024	01 43 42 49 93 06 34 48 21 01	contact2023-2024@idfrugby.fr
Litiges	01 43 42 42 85 06 74 73 95 14	litiges@idfrugby.fr
Médical	01 43 42 51 51 07 62 76 36 44	medicale@idfrugby.fr

Médical - Carton Bleu	01 43 42 51 51 07 62 76 36 44	carton-bleu@idfrugby.fr
Officiels de match - Rapport Officiel	01 43 42 51 51 07 62 76 36 44	rapport-officiel@idfrugby.fr
Partenariat	07 87 72 14 17	partenariat@idfrugby.fr
Qualification des Terrains	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27	terrains@idfrugby.fr
Rassemblements (gestion des dossiers)	01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	rassemblements@idfrugby.fr
RF Indispo	06 06 95 19 51	Indispos-rf@idfrugby.fr
Rugby à 5	01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	rugbya5@idfrugby.fr
Rugby à 7	01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	rugbya7@idfrugby.fr
Rugby Loisir	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27	rugby-loisir@idfrugby.fr
Scolaire	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27	scolaire@idfrugby.fr
Services Civiques	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	servicecivique@idfrugby.fr

Pour tout autre sujet, envoyez votre mail à l'adresse : ligue@idfrugby.fr ce qui ne vous empêche pas, aussi, de contacter individuellement les élus de votre choix ! Nous sommes là pour vous aider !